

Convention collective de la Production cinématographique et de film publicitaires

Grilles des salaires minima des ouvriers et des techniciens applicable au 1^{er} avril 2022

Les grilles de salaires minima garantis des ouvriers et des techniciens sont revalorisées de 1,5 % à compter du 1^{er} avril 2022.

Cet Accord intervient à la suite de la demande adressée par le seul SNTPCT auprès des membres de la Commission paritaire d'appliquer aux grilles de salaires minima garantis une revalorisation de **5,14 %** au 1^{er} janvier 2022, au regard de l'évolution de l'indice des prix INSEE, conformément à l'article 10 du Titre II de la Convention collective sur la revalorisation semestrielle des salaires minima.

Les 3 Syndicats de producteurs nous ont informés en retour le 15 janvier 2022 qu'ils étaient disposés à accorder une revalorisation de 1,5 %, à prendre ou à laisser.

Nous avons pris la décision de signer cet accord et les grilles des Annexes I et II, ceci tenant compte du fait que notre Syndicat demandera pour le 1^{er} juillet 2022 une revalorisation à hauteur de l'évolution de l'indice des prix depuis novembre 2021, à quoi s'ajoutera le manque de 1,48 % (ce qui manque à partir de la revalorisation accordée) appliqués aux salaires minima revalorisés pour atteindre 5,14 % au total.

Vu que la revalorisation est incomplète au regard de l'évolution de l'indice des prix, faites appliquer par toutes les productions la part de revalorisation manquante de 1,48 %.

ANNEXE I MINIMA HEBDOMADAIRES BASE 39 H

Le salaire horaire de base est calculé en divisant par 40 le salaire hebdomadaire 39 heures.

La présente grille de salaires base 39 heures hebdomadaires n'est pas applicable durant les périodes de tournage pour les fonctions énumérées limitativement à l'Annexe II, fonctions auxquelles s'appliquent les grilles de salaires minima hebdomadaires établies pour des durées de travail effectif supérieures à 39 heures dans la semaine et comportant des durées d'équivalences.

En dehors des périodes de tournage – préparation, repérages, post-production –, c'est la grille de salaires base 39 heures qui s'applique sans exception à l'ensemble des fonctions. Durée au-delà de laquelle s'appliquent les différentes majorations de salaires concernant les heures supplémentaires.

TRAVAILLEURS	Salaire minimum conventionnel base 39 heures selon l'Accord du 25 février 2022	Salaire horaire de base	Barème des salaires minima réévalués de 1,48 % pour application de l'article 10 du Titre II de la CC Prod. ciné.	
			Salaire base 39 heures	Salaire horaire de base
ÉQUIPE DE TOURNAGE				
Machiniste de prise de vues cinéma	966,05	24,15	980,31	24,51
Sous-Chef Machiniste de prise de vues cinéma	1 026,67	25,67	1 041,83	26,05
Chef Machiniste de prise de vues cinéma	1 168,99	29,22	1 186,25	29,66
Électricien de prise de vues cinéma	966,05	24,15	980,31	24,51
Sous-Chef Électricien de prise de vues cinéma	1 026,67	25,67	1 041,83	26,05
Conducteur de groupe cinéma	1 044,48	26,11	1 059,90	26,50
Chef Électricien de prise de vues cinéma	1 168,99	29,22	1 186,25	29,66
ÉQUIPE DE CONSTRUCTION				
Maçon de décor cinéma	998,16	24,95	1 012,91	25,32
Machiniste de construction cinéma	1 001,21	25,03	1 015,99	25,40
Électricien de construction cinéma	1 001,21	25,03	1 015,99	25,40
Peintre de décor cinéma	1 047,83	26,20	1 063,30	26,58
Menuisier de décor cinéma	1 046,85	26,17	1 062,31	26,56
Peintre en lettres de décor cinéma	1 102,46	22,92	1 118,76	27,97
Peintre faux bois et patine décor cinéma	1 102,46	27,56	1 118,76	27,97
Serrurier de décor cinéma	1 102,46	29,34	1 118,76	27,97
Menuisier Traceur de décor cinéma	1 102,46	27,21	1 118,76	27,97
Staffeur de décor cinéma	1 102,46	27,56	1 118,76	27,97
Menuisier Toupilleur de décor cinéma	1 178,14	29,45	1 195,55	29,89
Maquettiste de décor cinéma	1 178,14	29,45	1 195,55	29,89
Sculpteur de décor cinéma	1 207,90	30,20	1 225,76	30,64
Sous-Chef Machiniste de décor cinéma	1 077,73	26,94	1 093,65	27,34
Sous-Chef Électricien de décor cinéma	1 077,73	26,94	1 093,65	27,34
Sous-Chef Peintre de décor cinéma	1 088,24	27,21	1 104,31	27,61
Sous-Chef Menuisier de décor cinéma	1 173,69	29,34	1 191,03	29,78
Sous-Chef Staffeur de décor cinéma	1 173,69	29,34	1 191,03	29,78
Chef Machiniste de construction cinéma	1 222,63	30,57	1 240,69	31,02
Chef Électricien de construction cinéma	1 222,63	30,57	1 240,69	31,02
Chef Peintre de décor cinéma	1 233,14	30,83	1 251,36	31,28
Chef Menuisier de décor cinéma	1 279,03	31,98	1 297,92	32,45
Chef Staffeur de décor cinéma	1 279,03	31,98	1 297,92	32,45
Chef Serrurier de décor cinéma	1 279,03	31,98	1 297,92	32,45
Chef Sculpteur de décor cinéma	1 279,28	31,98	1 298,18	32,45
Chef Constructeur cinéma	1 459,29	36,48	1 480,85	37,02

TECHNICIENS	Salaire minimum conventionnel base 39 heures selon l'Accord du 25 février 2022	Salaire horaire de base	Barème des salaires minima réévalués de 1,48 % pour application de l'article 10 du Titre II de la CC Prod. ciné.	
			Salaire base 39 heures	Salaire horaire de base
RÉALISATION				
Auxiliaire de réalisation cinéma	491,74	12,29	499,00	12,48
Assistant Scripte cinéma	491,74	12,29	499,00	12,48
Technicien retour image cinéma	491,74	12,29	499,00	12,48
Assistant au Chargé de la figuration cinéma	491,74	12,29	499,00	12,48
2 ^{ème} Assistant Réalisateur cinéma	1 027,37	25,68	1 042,56	26,06
Chargé de la figuration cinéma	1 027,37	25,68	1 042,56	26,06
Répétiteur cinéma	1 027,37	25,68	1 042,56	26,06
Responsable des enfants cinéma	1 027,37	25,68	1 042,56	26,06
Scripte cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
1 ^{er} Assistant à la distribution des rôles cinéma	1 436,49	35,91	1 457,72	36,44
1 ^{er} Assistant Réalisateur cinéma	1 436,49	35,91	1 457,72	36,44
Conseiller technique à la réalisation cinéma	1 704,82	42,62	1 730,01	43,25
Technicien Réalisateur 2 ^{ème} équipe cinéma	2 715,11	67,88	2 755,24	68,88
Réalisateur cinéma	2 972,27	29,45	3 016,19	75,40
Réalisateur de films publicitaires	3 690,93	27,56	3 745,47	93,64
ADMINISTRATION				
Assistant comptable de production cinéma	491,74	12,29	499,00	12,48
Secrétaire de production cinéma	916,77	22,92	930,31	23,26
Administrateur adjoint comptable cinéma	1 027,37	25,68	1 042,56	26,06
Administrateur de production cinéma	1 321,56	33,04	1 341,09	33,53
Directeur de production cinéma	2 678,64	66,97	2 718,22	67,96
RÉGIE				
Auxiliaire de régie cinéma	491,74	12,29	499,00	12,48
Régisseur adjoint cinéma	1 027,37	25,68	1 042,56	26,06
Régisseur général cinéma	1 436,49	35,91	1 457,72	36,44
IMAGE				
2 ^{ème} Assistant Opérateur cinéma	1 027,37	25,68	1 042,56	26,06
Photographe de plateau cinéma	1 229,76	30,74	1 247,94	31,20
1 ^{er} Assistant Opérateur cinéma	1 321,56	33,04	1 341,09	33,53
Technicien d'appareils télécoms prs de vues cinéma	1 321,56	33,04	1 341,09	33,53
Cadreur cinéma	1 704,82	42,62	1 730,01	43,25
Cadreur spécialisé cinéma	1 887,06	47,18	1 914,93	47,87
Directeur de la photographie cinéma	2 715,11	67,88	2 755,24	68,88
SON				
2 ^{ème} Assistant Opérateur du son cinéma *	916,77	22,92	930,31	23,26
[1 ^{er}] Assistant Opérateur du son cinéma **	1 235,27	30,88	1 253,52	31,34
Chef Opérateur du son cinéma	1 887,06	47,18	1 914,93	47,87
COSTUMES				
Habilleur cinéma	869,86	21,75	882,71	22,07
Costumier cinéma	1 020,71	25,52	1 035,79	25,89
Couturier cinéma	1 020,71	25,52	1 035,79	25,89
Teinturier patineur costumes cinéma	1 020,71	25,52	1 035,79	25,89
Chef d'atelier costumes cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
1 ^{er} Assistant costumes cinéma	1 354,66	33,87	1 374,68	34,37
Chef Costumier cinéma	1 887,06	47,18	1 914,93	47,87
Créateur de costumes cinéma	2 643,12	66,08	2 682,18	67,05

* l'accord instituant le titre de fonction entre en vigueur au 1^{er} jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension et son éligibilité pour l'admission à l'indemnisation au titre de l'Annexe VIII est subordonnée à la parution du décret l'intégrant dans la liste attachée à ladite annexe.

** il en va de même pour l'ajout du terme « 1^{er} » au titre de fonction d'assistant son.

TECHNICIENS	Salaire minimum conventionnel base 39 heures selon l'Accord du 25 février 2022	Salaire horaire de base	Barème des salaires minima réévalués de 1,48 % pour application de l'article 10 du Titre II de la CC Prod. ciné.	
			Salaire base 39 heures	Salaire horaire de base
MAQUILLAGE				
Assistant Maquilleur cinéma	1 020,71	25,52	1 035,79	25,89
Chef Maquilleur cinéma	1 278,21	31,96	1 297,10	32,43
COIFFURE				
Coiffeur cinéma	1 020,71	25,52	1 035,79	25,89
Chef Coiffeur cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
DÉCORATION				
3 ^{ème} Assistant Décorateur cinéma	491,74	12,29	499,00	12,48
Tapissier de décor cinéma	869,86	21,75	882,71	22,07
Accessoiriste de plateau cinéma	1 229,76	30,74	1 247,94	31,20
Accessoiriste de décor cinéma	1 229,76	30,74	1 247,94	31,20
2 ^{ème} Assistant décorateur cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
Infographiste de décors cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
Illustrateur de décors cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
Chef Tapissier cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
Régisseur d'extérieurs cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
Peintre d'art de décor cinéma	1 267,82	31,70	1 286,55	32,16
1 ^{er} Assistant décorateur cinéma	1 392,39	34,81	1 412,95	35,32
Ensemblier	1 392,39	34,81	1 412,95	35,32
Ensemblier Décorateur cinéma	1 887,06	47,18	1 914,93	47,87
Chef Décorateur cinéma	2 678,64	66,97	2 718,22	67,96
COLLABORATEURS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS				
Animatronicien cinéma	1 229,76	30,74	1 247,94	31,20
Assistant effets physiques cinéma	1 235,27	30,88	1 253,52	31,34
Superviseur effets physiques cinéma	1 887,06	47,18	1 914,93	47,87
MONTAGE				
2 ^{ème} Assistant Monteur cinéma	516,32	12,91	523,95	13,10
1 ^{er} Assistant Monteur cinéma	1 078,74	26,97	1 094,68	27,37
Assistant Monteur son cinéma	1 078,74	26,97	1 094,68	27,37
Assistant Bruiteur	1 297,03	32,43	1 316,20	32,91
Coordinateur de post production cinéma	1 508,31	37,71	1 530,60	38,27
Chef Monteur son cinéma	1 613,25	40,33	1 637,09	40,93
Chef Monteur cinéma	1 790,05	44,75	1 816,51	45,41
Bruiteur	2 067,45	51,69	2 098,01	52,45
MIXAGE				
Assistant Mixeur cinéma	1 297,03	32,43	1 316,20	32,91
Mixeur	2 067,45	51,69	2 098,01	52,45

Art. 37 MAJORATIONS DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

- de la 36^{ème} à la 43^{ème} de 25 %
- de la 44^{ème} à la 48^{ème} de 50 %
- au-delà de la 48^{ème} de 75 %

Art. 38 MAJORATION DES HEURES DE TRAVAIL EFFECTUÉES AU-DELÀ DE LA 10^{ÈME} HEURE EN PÉRIODE DE TOURNAGE, celles-ci devant intégrer les durées individualisées de travail effectif de préparation et de rangement, conformément à l'article 24 - alinéa 3 - du Titre II :

Indépendamment des majorations de 25 %, 50 % et 75 % qui se calculent en référence à la durée hebdomadaire: Les heures supplémentaires effectuées au-delà de la 10^{ème} heure de travail effectif dans la même journée bénéficient, indépendamment, d'une majoration de 100 %.

La journée de tournage, aux termes des dispositions du Code du travail encadrant les dérogations visant les dépassements de la limite de 10 h de travail effectif dans une même journée, comprend toutes les heures de travail effectif effectuées dans la journée : préparation - tournage - rangement (Code du travail art. L3121-1 ; Cas. Soc 7 avr. 1998 : « Le temps de travail effectif s'entend de tout période pendant laquelle le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. »).

ART. 34 : Production cinématographique

SALAIRES DES ENGAGEMENTS À LA JOURNÉE

Les salaires minima journaliers s'appliquent pour tout engagement d'une durée inférieure à 5 jours consécutifs dans la même semaine civile.

- **le salaire horaire de base** des engagements à la journée est égal au salaire hebdomadaire base 39 heures divisé par 40 majoré de 25 %.
- le salaire horaire de base de l'engagement à la journée, pour les heures supplémentaires effectuées au-delà de 7 heures, est majoré de 50 %, au-delà de la dixième heure il est majoré de 100 % auquel s'ajoute la majoration spécifique de 100 % pour les heures effectuées au-delà de la dixième heure de travail effectif dans la journée (art. 38.).
- le nombre d'heures de l'engagement à la journée ne peut être inférieur à 7 heures.

Fonctions	CINÉMA		CINÉMA	
	Salaire minimum conventionnel base 39 heures selon l'Accord du 25 février 2022	Salaire horaire de base	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC Prod. ciné et films pub. base 7 heures	Salaire horaire de base
TRAVAILLEURS – ÉQUIPE DE TOURNAGE				
Machiniste de prise de vues cinéma	211,31	30,19	214,46	30,64
Sous-Chef Machiniste de prise de vues cinéma	224,61	32,09	227,94	32,56
Chef Machiniste de prise de vues cinéma	255,68	36,53	259,53	37,08
Électricien de prise de vues cinéma	211,31	30,19	214,46	30,64
Sous-Chef Électricien de prise de vues cinéma	224,61	32,09	227,94	32,56
Conducteur de groupe cinéma	228,46	32,64	231,88	33,13
Chef Électricien de prise de vues cinéma	255,68	36,53	259,53	37,08
ÉQUIPE DE CONSTRUCTION				
Maçon de décor cinéma	218,31	31,19	221,55	31,65
Machiniste de construction cinéma	219,01	31,29	222,25	31,75
Électricien de construction cinéma	219,01	31,29	222,25	31,75
Peintre de décor cinéma	229,25	32,75	232,58	33,23
Menuisier de décor cinéma	264,25	37,75	232,40	33,20
Peintre en lettres de décor cinéma	241,15	34,45	244,74	34,96
Peintre faux bois et patine décor cinéma	241,15	34,45	244,74	34,96
Serrurier de décor cinéma	241,15	34,45	244,74	34,96
Menuisier Traceur de décor cinéma	241,15	34,45	244,74	34,96
Staffeur de décor cinéma	241,15	34,45	244,74	34,96
Menuisier Toupilleur de décor cinéma	257,69	36,81	261,54	37,36
Maquettiste de décor cinéma	257,69	36,81	261,54	37,36
Sculpteur de décor cinéma	264,25	37,75	268,10	38,30
Sous-Chef Machiniste de décor cinéma	235,73	33,68	239,23	34,18
Sous-Chef Électricien de décor cinéma	235,73	33,68	239,23	34,18
Sous-Chef Peintre de décor cinéma	238,09	34,01	241,59	34,51
Sous-Chef Menuisier de décor cinéma	256,73	36,68	260,58	37,23
Sous-Chef Staffeur de décor cinéma	256,73	36,68	260,58	37,23
Chef Machiniste de construction cinéma	267,49	38,21	271,43	38,78
Chef Électricien de construction cinéma	267,49	38,21	271,43	38,78
Chef Peintre de décor cinéma	269,76	38,54	273,70	39,10
Chef Menuisier de décor cinéma	279,83	39,98	283,94	40,56
Chef Staffeur de décor cinéma	279,83	39,98	283,94	40,56
Chef Serrurier de décor cinéma	279,83	39,98	283,94	40,56
Chef Sculpteur de décor cinéma	279,83	39,98	283,94	40,56
Chef Constructeur cinéma	319,20	45,60	323,93	46,28
TECHNICIENS				
RÉALISATION				
Auxiliaire de réalisation cinéma	107,54	15,36	109,20	15,60
Assistant Scripte cinéma	107,54	15,36	109,20	15,60
Technicien retour image cinéma	107,54	15,36	109,20	15,60
Assistant au Chargé de la figuration cinéma	107,54	15,36	109,20	15,60
2 ^{ème} Assistant réalisateur cinéma	224,70	32,10	228,03	32,58
Chargé de la figuration cinéma	224,70	32,10	228,03	32,58
Répétiteur cinéma	224,70	32,10	228,03	32,58
Responsable des enfants cinéma	224,70	32,10	228,03	32,58
Scripte cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
1 ^{er} Assistant à la distribution des rôles cinéma	314,21	44,89	318,85	45,55
1 ^{er} Assistant réalisateur cinéma	314,21	44,89	318,85	45,55
Conseiller technique à la réalisation cinéma	372,93	53,28	378,44	54,06
Technicien réalisateur 2 ^{ème} équipe cinéma	593,95	84,85	602,70	86,10
Réalisateur cinéma	650,21	92,89	659,75	94,25

Fonctions	CINÉMA		CINÉMA	
	Salaire minimum conventionnel base 39 heures selon l'Accord du 25 février 2022	Salaire horaire de base	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC Prod. ciné et films pub. base 7 heures	Salaire horaire de base
ADMINISTRATION				
Assistant Comptable de production cinéma	107,54	15,36	109,20	15,60
Secrétaire de production cinéma	200,55	28,65	203,53	29,08
Administrateur adjoint Comptable cinéma	224,70	32,10	228,03	32,58
Administrateur de production cinéma	289,10	41,30	293,39	41,91
Directeur de production cinéma	585,99	83,71	594,65	84,95
RÉGIE				
Auxiliaire de régie cinéma	107,54	15,36	109,20	15,60
Régisseur adjoint cinéma	224,70	32,10	228,03	32,58
Régisseur général cinéma	314,21	44,89	318,85	45,55
IMAGE				
2 ^{ème} Assistant opérateur cinéma	224,70	32,10	228,03	32,58
Photographe de plateau cinéma	268,98	38,43	273,00	39,00
1 ^{er} Assistant opérateur cinéma	289,10	41,30	293,39	41,91
Technicien d'appareils télécommandés de prise de vues cinéma	289,10	41,30	293,39	41,91
Cadreur cinéma	372,93	53,28	378,44	54,06
Cadreur spécialisé cinéma	412,83	58,98	418,86	59,84
Directeur de la photographie cinéma	593,95	84,85	602,70	86,10
SON				
2 ^{ème} Assistant Opérateur du son cinéma *	200,55	28,65	203,53	29,08
[1 ^{er}] Assistant Opérateur du son cinéma **	270,20	38,60	274,23	39,18
Chef Opérateur du son cinéma	412,83	58,98	418,86	59,84
COSTUMES				
Habilleur cinéma	190,31	27,19	193,11	27,59
Costumier cinéma	223,30	31,90	226,54	32,36
Couturier cinéma	223,30	31,90	226,54	32,36
Teinturier Patineur costumes cinéma	223,30	31,90	226,54	32,36
Chef d'atelier costumes cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
1 ^{er} Assistant costumes cinéma	296,36	42,34	300,74	42,96
Chef Costumier cinéma	412,83	58,98	418,86	59,84
Créateur de costumes cinéma	578,20	82,60	586,69	83,81
MAQUILLAGE				
Assistant Maquilleur cinéma	223,30	31,90	226,54	32,36
Chef Maquilleur cinéma	279,65	39,95	283,76	40,54
COIFFURE				
Coiffeur cinéma	223,30	31,90	226,54	32,36
Chef Coiffeur cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
DÉCORATION				
3 ^{ème} Assistant Décorateur cinéma	107,54	15,36	109,20	15,60
Tapissier de décor cinéma	190,31	27,19	193,11	27,59
Accessoiriste de plateau cinéma	268,98	38,43	273,00	39,00
Accessoiriste de décor cinéma	268,98	38,43	273,00	39,00
2 ^{ème} Assistant Décorateur cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
Infographiste de décors cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
Illustrateur de décors cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
Chef Tapissier cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
Régisseur d'extérieurs cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
Peintre d'art de décor cinéma	277,38	39,63	281,40	40,20
1 ^{er} Assistant Décorateur cinéma	304,59	43,51	309,05	44,15
Ensemblier cinéma	304,59	43,51	309,05	44,15
Ensemblier Décorateur cinéma	412,83	58,98	458,94	65,56
Chef Décorateur cinéma	585,99	83,71	594,65	84,95
COLLABORATEURS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS				
Animatronicien cinéma	268,98	38,43	273,00	39,00
Assistant effets physiques cinéma	270,20	38,60	274,23	39,18
Superviseur d'effets physiques cinéma	412,83	58,98	458,94	65,56
MONTAGE				
2 ^{ème} Assistant Monteur cinéma	112,96	16,14	114,63	16,38
1 ^{er} Assistant Monteur cinéma	235,99	33,71	228,03	32,58
Assistant monteur son cinéma	235,99	33,71	239,49	34,21
Assistant Bruiteur	283,76	40,54	287,96	41,14
Coordinateur de post production cinéma	329,96	47,14	334,86	47,84
Chef Monteur son cinéma	352,89	50,41	358,14	51,16
Chef Monteur cinéma	391,56	55,94	397,34	56,76
Bruiteur	452,29	64,61	458,94	65,56
MIXAGE				
Assistant Mixeur cinéma	283,76	40,54	287,96	41,14
Mixeur cinéma	452,29	64,61	458,94	65,56

* l'accord instituant le titre de fonction entre en vigueur au 1^{er} jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension et son éligibilité pour l'admission à l'indemnisation au titre de l'Annexe VIII est subordonnée à la parution du décret l'intégrant dans la liste attachée à ladite annexe.

** il en va de même pour l'ajout du terme « 1^{er} » au titre de fonction d'assistant son.

ART. 34 : Production de films publicitaires

SALAIRES DES ENGAGEMENTS À LA JOURNÉE

- le salaire horaire de base des engagements à la journée est égal au salaire hebdomadaire base 39 heures divisé par 40 majoré de 50 %.
- le salaire horaire de base de l'engagement à la journée, pour les heures supplémentaires effectuées au-delà de 8 heures, est majoré de 100 %, au-delà de la dixième heure il est majoré de 100 % auquel s'ajoute la majoration spécifique de 100 % pour les heures effectuées au-delà de la dixième heure de travail effectif dans la journée (art. 38.).
- le nombre d'heures de l'engagement à la journée ne peut être inférieur à 8 heures.

Fonctions	FILMS PUBLICITAIRES		FILMS PUBLICITAIRES	
	Salaire conventionnel base 8 heures selon l'Accord du 25 février 2022	Salaire horaire de base	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC Prod. ciné et films pub.	
			base 8 heures	Salaire horaire de base
TRAVAILLEURS – ÉQUIPE DE TOURNAGE				
Machiniste de prise de vues cinéma	289,80	36,23	294,12	36,77
Sous-Chef Machiniste de prise de vues cinéma	308,04	38,51	312,60	39,08
Chef Machiniste de prise de vues cinéma	350,64	43,83	355,92	44,49
Électricien de prise de vues cinéma	289,80	36,23	294,12	36,77
Sous-Chef Électricien de prise de vues cinéma	308,04	38,51	312,60	39,08
Conducteur de groupe cinéma	313,32	39,17	318,00	39,75
Chef Électricien de prise de vues cinéma	350,64	43,83	355,92	44,49
ÉQUIPE DE CONSTRUCTION				
Maçon de décor cinéma	299,40	37,43	303,84	37,98
Machiniste de construction cinéma	308,16	38,52	304,80	38,10
Électricien de construction cinéma	308,16	38,52	304,80	38,10
Peintre de décor cinéma	314,40	39,30	318,96	39,87
Menuisier de décor cinéma	362,40	45,30	318,72	39,84
Peintre en lettres de décor cinéma	330,72	41,34	335,64	41,96
Peintre faux bois et patine décor cinéma	330,72	41,34	335,64	41,96
Serrurier de décor cinéma	330,72	41,34	335,64	41,96
Menuisier Traceur de décor cinéma	330,72	41,34	335,64	41,96
Staffeur de décor cinéma	330,72	41,34	335,64	41,96
Menuisier Toupilleur de décor cinéma	353,40	44,18	358,68	44,84
Maquettiste de décor cinéma	353,40	44,18	358,68	44,84
Sculpteur de décor cinéma	362,40	45,30	367,68	45,96
Sous-Chef Machiniste de décor cinéma	323,28	40,41	328,08	41,01
Sous-Chef Électricien de décor cinéma	308,04	38,51	328,08	41,01
Sous-Chef Peintre de décor cinéma	326,52	40,82	331,32	41,42
Sous-Chef Menuisier de décor cinéma	352,08	44,01	357,36	44,67
Sous-Chef Staffeur de décor cinéma	352,08	44,01	357,36	44,67
Chef Machiniste de construction cinéma	366,84	45,86	372,24	46,53
Chef Électricien de construction cinéma	366,84	45,86	372,24	46,53
Chef Peintre de décor cinéma	369,96	46,25	375,36	46,92
Chef Menuisier de décor cinéma	383,76	47,97	389,40	48,68
Chef Staffeur de décor cinéma	383,76	47,97	389,40	48,68
Chef Serrurier de décor cinéma	383,76	47,97	389,40	48,68
Chef Sculpteur de décor cinéma	383,76	47,97	389,40	48,68
Chef Constructeur cinéma	437,76	54,72	444,24	55,53
TECHNICIENS				
RÉALISATION				
Auxiliaire de réalisation cinéma	147,48	18,44	149,76	18,72
Assistant Scripte cinéma	147,48	18,44	149,76	18,72
Technicien retour image cinéma	147,48	18,44	149,76	18,72
Assistant au Chargé de la figuration cinéma	147,48	18,44	149,76	18,72
2 ^{ème} Assistant réalisateur cinéma	308,16	38,52	312,72	39,09
Chargé de la figuration cinéma	308,16	38,52	312,72	39,09
Répétiteur cinéma	308,16	38,52	312,72	39,09
Responsable des enfants cinéma	308,16	38,52	312,72	39,09
Scripte cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
1 ^{er} Assistant à la distribution des rôles cinéma	430,92	53,87	437,28	54,66
1 ^{er} Assistant réalisateur cinéma	430,92	53,87	437,28	54,66
Conseiller technique à la réalisation cinéma	511,44	63,93	519,00	64,88
Technicien réalisateur 2 ^{ème} équipe cinéma	814,56	101,82	826,56	103,32
Réalisateur de films publicitaires	1107,24	138,41	1123,68	140,46

Fonctions	FILMS PUBLICITAIRES	Salaire horaire de base	FILMS PUBLICITAIRES	
	Salaire conventionnel base 8 heures selon l'Accord du 25 février 2022		Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC Prod. ciné et films pub.	
			base 8 heures	Salaire horaire de base
ADMINISTRATION				
Assistant Comptable de production cinéma	147,48	18,44	149,76	18,72
Secrétaire de production cinéma	275,04	34,38	279,12	34,89
Administrateur adjoint Comptable cinéma	308,16	38,52	312,72	39,09
Administrateur de production cinéma	330,72	41,34	335,64	41,96
Directeur de production cinéma	803,64	100,46	815,52	101,94
RÉGIE				
Auxiliaire de régie cinéma	147,48	18,44	149,76	18,72
Régisseur adjoint cinéma	308,16	38,52	312,72	39,09
Régisseur général cinéma	430,92	53,87	437,28	54,66
IMAGE				
2 ^{ème} Assistant opérateur cinéma	308,16	38,52	312,72	39,09
Photographe de plateau cinéma	368,88	46,11	374,40	46,80
1 ^{er} Assistant opérateur cinéma	396,48	49,56	402,36	50,30
Technicien d'appareils télécommandés de prise de vues cinéma	396,48	49,56	402,36	50,30
Cadreur cinéma	511,44	63,93	519,00	64,88
Cadreur spécialisé cinéma	566,16	70,77	574,44	71,81
Directeur de la photographie cinéma	814,56	101,82	826,56	103,32
SON				
2 ^{ème} Assistant Opérateur du son cinéma *	275,04	34,38	279,12	34,89
[1 ^{er}] Assistant Opérateur du son cinéma **	370,56	46,32	376,08	47,01
Chef Opérateur du son cinéma	566,16	70,77	574,44	71,81
COSTUMES				
Habilleur cinéma	261,00	32,63	264,84	33,11
Costumier cinéma	306,24	38,28	310,68	38,84
Couturier cinéma	306,24	38,28	310,68	38,84
Teinturier Patineur costumes cinéma	306,24	38,28	310,68	38,84
Chef d'atelier costumes cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
1 ^{er} Assistant costumes cinéma	406,44	50,81	412,44	51,56
Chef Costumier cinéma	566,16	70,77	574,44	71,81
Créateur de costumes cinéma	792,96	99,12	804,60	100,58
MAQUILLAGE				
Assistant Maquilleur cinéma	306,24	38,28	310,68	38,84
Chef Maquilleur cinéma	383,52	47,94	389,16	48,65
COIFFURE				
Coiffeur cinéma	306,24	38,28	310,68	38,84
Chef Coiffeur cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
DÉCORATION				
3 ^{ème} Assistant Décorateur cinéma	147,48	18,44	149,76	18,72
Tapissier de décor cinéma	261,00	32,63	264,84	33,11
Accessoiriste de plateau cinéma	368,88	46,11	374,40	46,80
Accessoiriste de décor cinéma	368,88	46,11	374,40	46,80
2 ^{ème} Assistant Décorateur cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
Infographiste de décors cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
Illustrateur de décors cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
Chef Tapissier cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
Régisseur d'extérieurs cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
Peintre d'art de décor cinéma	380,40	47,55	385,92	48,24
1 ^{er} Assistant Décorateur cinéma	417,72	52,22	423,84	52,98
Ensemblier cinéma	417,72	52,22	423,84	52,98
Ensemblier Décorateur cinéma	566,16	70,77	629,40	78,68
Chef Décorateur cinéma	803,64	100,46	815,52	101,94
COLLABORATEURS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS				
Animatronicien cinéma	368,88	46,11	374,40	46,80
Assistant effets physiques cinéma	370,56	46,32	376,08	47,01
Superviseur d'effets physiques cinéma	566,16	70,77	629,40	78,68
MONTAGE				
2 ^{ème} Assistant Monteur cinéma	154,92	19,37	157,20	19,65
1 ^{er} Assistant Monteur cinéma	323,64	40,46	312,72	39,09
Assistant monteur son cinéma	323,64	40,46	328,44	41,06
Assistant Bruiteur	389,16	48,65	394,92	49,37
Coordinateur de post production cinéma	452,52	56,57	459,24	57,41
Chef Monteur son cinéma	483,96	60,50	491,16	61,40
Chef Monteur cinéma	537,00	67,13	544,92	68,12
Bruiteur	620,28	77,54	629,40	78,68
MIXAGE				
Assistant Mixeur cinéma	389,16	48,65	394,92	49,37
Mixeur cinéma	620,28	77,54	629,40	78,68

* l'accord instituant le titre de fonction entre en vigueur au 1^{er} jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension et son éligibilité pour l'admission à l'indemnisation au titre de l'Annexe VIII est subordonnée à la parution du décret l'intégrant dans la liste attachée à ladite annexe.

** il en va de même pour l'ajout du terme « 1^{er} » au titre de fonction d'assistant son.

ANNEXE II : SALAIRES MINIMA GARANTIS POUR DES DURÉES HEBDOMADAIRES SUPÉRIEURES À 39 HEURES ET COMPRENANT DES DURÉES D'ÉQUIVALENCES

Ces grilles de salaires minima ne s'appliquent qu'à certaines fonctions et exclusivement lors de la période effective du tournage du film.

- **L**es durées hebdomadaires du travail, supérieures 39 heures, sont variables selon les fonctions. À ces durées hebdomadaires, s'ajoute un nombre d'heures hebdomadaires d'équivalences qui sont également variables selon les fonctions.
- **L**e montant de ces salaires minima hebdomadaires pour une durée supérieure à 39 heures intègre les majorations fixées pour les heures supplémentaires au-delà de 39 heures.
- **P**our toutes les autres fonctions, durant le tournage, c'est la grille de référence base 39 heures – Annexe I – qui s'applique sans durées d'équivalences.
- **L**a grille avec des durées d'équivalences ne s'applique pas pour les périodes de travail effectuées en dehors de la période de tournage du film - préparation - repérages - rendus de matériel -, c'est la grille base 39 h. de l'Annexe I qui s'applique et, le cas échéant, les différentes majorations fixées à l'article 37.
- **Art. 30** : la grille de salaires avec équivalence ne s'applique pas pour des engagements inférieurs à 5 jours consécutifs.

Titres de fonctions	Semaine de 5 jours		Semaine de 6 jours	
	Salaire minimum hebdo garanti pour 46 heures de travail effectif – durée à laquelle s'ajoute 1 heure d'équivalences hebdomadaire		Salaire minimum hebdo garanti pour 56 heures de travail effectif – durée à laquelle s'ajoute 1 heure d'équivalences hebdomadaire	
	Salaire conventionnel selon l'Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC	Salaire conventionnel selon l'Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC
Électricien de p.d.v. cinéma	1 195,48	1 213,13	1 606,05	1 629,77
Machiniste de p.d.v. cinéma	1 195,48	1 213,13	1 606,05	1 629,77
Conducteur de groupe cinéma	1 292,54	1 311,63	1 736,44	1 762,08
Ss-Chef Électrcn de p.d.v. cinéma	1 270,51	1 289,26	1 706,84	1 732,04
Ss-Chef Mchniste p.d.v. cinéma	1 270,51	1 289,26	1 706,84	1 732,04
Chef Électricien de p.d.v. cinéma	1 446,62	1 467,98	1 943,44	1 972,14
Chef Machiniste de p.d.v. cinéma	1 446,62	1 467,98	1 943,44	1 972,14
Titres de fonctions	Salaire minimum hebdo garanti pour 43 heures de travail effectif – durée à laquelle s'ajoutent 3 heures d'équivalences hebdomadaires		Salaire minimum hebdo garanti pour 52 heures de travail effectif – durée à laquelle s'ajoutent 4 heures d'équivalences hebdomadaires	
	Salaire conventionnel selon l'Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC	Salaire conventionnel selon l'Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l'article 10 du Titre II de la CC
	Accessoiriste de plateau cinéma	1 383,48	1 403,93	1 829,27
Adminstrteur de produc° cinéma	1 486,76	1 508,73	1 965,82	1 994,87
Aistnt au Chrgé figura° cinéma	553,20	561,38	731,46	742,26
Assistant Maquilleur cinéma	1 148,30	1 165,26	1 518,31	1 540,74
Auxiliaire de réalisation cinéma	553,20	561,38	731,46	742,26
Auxiliaire de régie cinéma	553,20	561,38	731,46	742,26
Chargé de la figuration cinéma	1 155,79	1 172,88	1 528,22	1 550,81
Chef Coiffeur cinéma	1 426,29	1 447,37	1 885,88	1 913,74
Chef Costumier cinéma	2 122,94	2 154,30	2 807,00	2 848,46

	Semaine de 5 jours		Semaine de 6 jours	
Titres de fonctions	Salaire minimum hebdo garanti pour 43 heures de travail effectif – durée à laquelle s’ajoutent 3 heures d’équivalences hebdomadaires		Salaire minimum hebdo garanti pour 52 heures de travail effectif – durée à laquelle s’ajoutent 4 heures d’équivalences hebdomadaires	
	Salaire conventionnel selon l’Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l’article 10 du Titre II de la CC	Salaire conventionnel selon l’Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l’article 10 du Titre II de la CC
Chef Maquilleur cinéma	1 437,99	1 459,24	1 901,34	1 929,44
Coiffeur cinéma	1 148,30	1 165,26	1 518,31	1 540,74
Costumier cinéma	1 148,30	1 165,26	1 518,31	1 540,74
2^{ème} Assistant Opérateur cinéma	1 155,79	1 172,88	1 528,22	1 550,81
2^{ème} Assistant Réalisateur cinéma	1 155,79	1 172,88	1 528,22	1 550,81
Habilleur cinéma	978,59	993,05	1 293,91	1 313,03
1^{er} Assistant costumes cinéma	1 523,99	1 546,52	2 015,06	2 044,84
1^{er} Assistant Opérateur cinéma	1 486,76	1 508,73	1 965,82	1 994,87
1^{er} Assistant Réalisateur cinéma	1 616,05	1 639,94	2 136,78	2 168,36
Régisseur adjoint cinéma	1 155,79	1 172,88	1 528,22	1 550,81
Régisseur général cinéma	1 616,05	1 639,94	2 136,78	2 168,36
Secrétaire de production cinéma	1 031,36	1 046,60	1 363,69	1 383,84
Technicien retour image cinéma	553,20	561,38	731,46	742,26
Titres de fonctions	Salaire minimum hebdo garanti pour 42 heures de travail effectif – durée à laquelle s’ajoutent 3 heures d’équivalences hebdomadaires		Salaire minimum hebdo garanti pour 51 heures de travail effectif – durée à laquelle s’ajoutent 4 heures d’équivalences hebdomadaires	
	Salaire conventionnel selon l’Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l’article 10 du Titre II de la CC	Salaire conventionnel selon l’Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l’article 10 du Titre II de la CC
Accessoiriste de décor cinéma	1 345,05	1 364,93	1 775,47	1 801,71
Assistant scripte cinéma	537,84	545,78	709,95	720,46
Cadreur cinéma	1 864,65	1 892,20	2 461,34	2 497,76
Chef Opérateur du son cinéma	2 063,97	2 094,45	2 724,44	2 764,77
2^{ème} Opérateur du son cinéma *	1 134,50	1 151,30	1 323,59	1 343,18
Ensembleur cinéma	1 522,92	1 545,47	2 010,26	2 040,02
Ensembleur Décorateur cinéma	2 063,97	2 094,52	2 724,44	2 764,77
[1^{er}] Assistnt opératr son cinéma **	1 351,07	1 371,07	1 783,41	1 809,81
Régisseur d’extérieurs cinéma	1 386,67	1 407,20	1 830,41	1 857,50
Scripte cinéma	1 386,67	1 407,20	1 830,41	1 857,50
3^{ème} Assistant Décorateur	537,84	545,80	709,95	720,46
Titres de fonctions	Salaire minimum hebdo garanti pour 42 heures de travail effectif – durée à laquelle s’ajoutent 4 heures d’équivalences hebdomadaires		Salaire minimum hebdo garanti pour 52 heures de travail effectif – durée à laquelle s’ajoutent 4 heures d’équivalences hebdomadaires	
	Salaire conventionnel selon l’Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l’article 10 du Titre II de la CC	Salaire conventionnel selon l’Accord du 25 février 2022	Salaires réévalués de 1,48 % en application de l’article 10 du Titre II de la CC
Chef Décorateur cinéma	2 929,76	2 973,05	3 867,28	3 924,43
Directeur de la photographie cinéma	2 969,66	3 013,54	3 919,95	3 977,88
Directeur de production cinéma	2 929,76	2 973,05	3 867,28	3 924,43

* l'accord instituant le titre de fonction entre en vigueur au 1^{er} jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension et son éligibilité pour l'admission à l'indemnisation au titre de l'Annexe VIII est subordonnée à la parution du décret l'intégrant dans la liste attachée à ladite annexe.

** il en va de même pour l'ajout du terme « 1^{er} » au titre de fonction d'assistant son.

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL QUI PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉES AU-DELÀ DES SEUILS DES HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRES QUI SONT FIXÉES SELON LES FONCTIONS doivent être majorées en application des majorations fixées à l'article 37.

À ces majorations fixées en référence au nombre d'heures hebdomadaires de travail, s'ajoutent la majoration spécifique correspondant au 6^{ème} jour de travail consécutif dans la même semaine à Paris et Région parisienne (Art. 39) ainsi que les majorations spécifiques pour travail de nuit, travail du dimanche et des jours fériés, etc.